



Livret d'accueil des CMPEA

Consultations **M**édico-**P**sychologiques pour **E**nfants et **A**dolescents

Direction du département de Psychiatrie - CMPEA
5 Impasse du Petit Rocher – CS 8 – 44344 BOUGUENAIS CEDEX
Tél. 02 40 73 74 93 – Fax : 02 85 52 38 24
cmpea@lesapsyades.fr
www.lesapsyades.fr

Le Mot de bienvenue du Directeur

En ma qualité de directeur général de l'association Les Apsyades, je vous souhaite la bienvenue aux Consultations Médico-Psychologiques pour Enfants et Adolescents.

Ce livret d'accueil vous permettra de découvrir nos consultations ainsi que leurs organisations.

Ce livret vous apporte les informations suivantes :

- La présentation des Apsyades et des CMPEA
- Des réponses à vos questions sur les CMPEA, telles que :
 - Pour quelles raisons consulter ?
 - Comment consulter ?
 - Quand consulter ?
- Les différentes étapes de votre prise en charge
- Les différentes approches thérapeutiques proposées
- Les droits et devoirs de chacun.

En espérant que ce livret réponde à notre volonté d'information et d'accompagnement des enfants, des adolescents et des familles qui s'adressent à nous.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à vous rapprocher directement des professionnels qui se feront un plaisir de vous répondre. Vous pouvez aussi consulter notre site internet : www.lesapsyades.fr

Bonne lecture

Jérôme POLLET, Directeur Général
de l'Association Les Apsyades

Les Apsyades

L'association « Les Apsyades » est à but non lucratif et reconnue d'utilité publique. Elle a été créée en 2009 et est le fruit du rapprochement de plusieurs établissements tous riches d'une forte expérience.

Elle a pour but de développer une offre de soins par une approche pluridisciplinaire en addictologie et en psychiatrie enfants et adultes avec l'objectif d'atteindre un mieux être et une plus grande autonomie.

Elle est aujourd'hui composée de 4 établissements :

- **Consultations Médico-Psychologiques pour Enfants et Adolescents**
- **Centre de Postcure Psychiatrique « La Chicotière »**
- **Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie**
- **Soins Médicaux et de Réadaptation en addictologie « La Baron nais »**

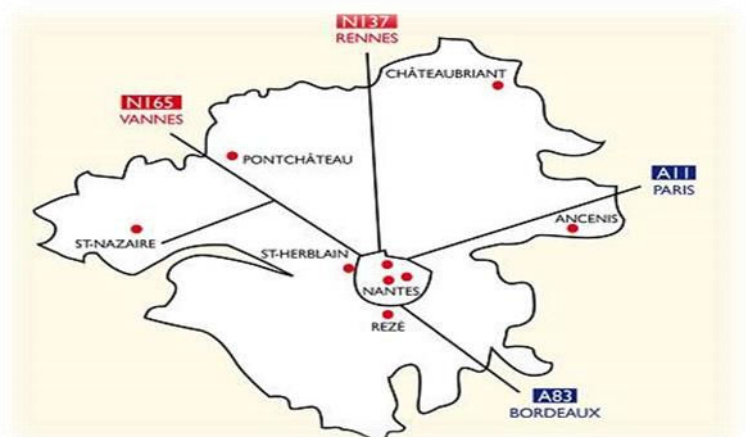
Les CMPEA

Créées en 1955, les CMPEA sont des lieux de prévention, de diagnostic et de soins pour les enfants, les adolescents et leurs familles. Elles sont au nombre de 9 réparties sur tout le département (Cf. ci-dessous). Elles participent aux missions de service public. Le travail avec les partenaires est un des axes majeurs de la participation des CMPEA à l'offre globale de soins en pédopsychiatrie.

La coordination basée à Bouguenais est responsable des 9 consultations.

L'accueil, le diagnostic et la prise en charge sont assurés par une responsabilité médicale : pédopsychiatre ou psychiatre et composée d'une équipe pluridisciplinaire :

- Assistants sociaux,
- Educateurs Spécialisés,
- Orthophonistes,
- Psychologues,
- Psychomotriciens,
- Psychologues-psychanalyste,
- Secrétaires médicales.



Pourquoi consulter ?

Votre fils, votre fille exprime à sa manière une difficulté, une souffrance :

Votre enfant acquiert mal le langage.

Il est mal à l'aise dans son corps, dans ses gestes.

Il présente des difficultés de lecture, d'écriture, de calcul.

Il refuse l'école.

Il paraît triste, inquiet, immature, renfermé ou au contraire agité.

Il a un comportement difficile.

Il a des troubles du sommeil, de l'alimentation ou d'autres problèmes de santé qui vous préoccupent.

Il a été confronté à un évènement traumatique et aurait besoin d'en parler à un professionnel.

Ses relations à la maison ou à l'extérieur sont difficiles.

Vous-mêmes, parents, êtes inquiets pour lui. Vous vivez une situation difficile et souhaitez en parler.

Comment consulter ?

L'orientation vers les CMPEA est souvent conseillée par l'environnement de l'enfant et de sa famille : le milieu scolaire, les travailleurs sociaux, le médecin traitant...

Il suffit de prendre contact avec la CMPEA dont votre enfant dépend (selon son lieu d'habitation). La CMPEA intervient avec l'accord des responsables légaux de l'enfant. Cependant, les adolescents peuvent effectuer cette démarche seuls.

Dès ce premier contact et tout au long de la prise en charge, les informations recueillies aux CMPEA sont soumises au secret médical. Elles restent donc confidentielles.

Les CMPEA sont financées par un budget global de la Sécurité Sociale validé par l'Agence Régionale de Santé. Il n'y a donc pas de paiement direct.



Les différentes étapes de la prise en charge



Le 1^{er} contact

Lors de ce 1^{er} contact téléphonique avec la secrétaire, il vous sera demandé des renseignements administratifs, le motif de votre demande et qui vous a orienté vers la CMPEA.

L'évaluation de la demande

La réunion hebdomadaire permet aux membres de l'équipe d'analyser les éléments recueillis lors du 1^{er} contact et de vous orienter ou de vous proposer un 1^{er} rendez-vous d'accueil adapté.

Il peut y avoir un délai d'attente avant le 1^{er} rendez-vous.

L'accueil administratif :

Présentez-vous à la secrétaire pour constituer votre dossier avec :

- **une pièce administrative** de votre enfant : livret de famille ou carte d'identité
- **les documents de couverture sociale** : carte vitale, carte de mutuelle ou attestation de C2s (anciennement CMU).

Ces différents documents nous permettent de fiabiliser l'identité et ainsi de sécuriser la prise en charge.

The infographic is titled 'Une identité vérifiée... C'est un patient sécurisé' and features a blue hand graphic where each finger represents a piece of information: '1er prénom de naissance', 'Date de naissance', 'Sexe', 'Lieu de naissance', and 'Nom de naissance'. Below the hand, it states '1 identité = 5 traits'. The logo for 'Les Apsyades' is on the right, with the text 'Association d'établissements spécialisés en psychiatrie et addictologie en Loire-Atlantique'. Below the hand graphic, the text 'MERCI DE PRÉSENTER :' is followed by two categories: 'Une pièce d'identité' (listing Carte d'identité ou passeport, titre de séjour ou permis de conduire, and Pour les mineurs : livret de famille ou acte de naissance) and 'Les documents de couverture sociale' (listing Carte vitale ou attestations de droits ou carte européenne, and Carte de mutuelle ou attestation C2s (anciennement CMU)). Small images of these documents are shown next to their respective categories.

Le 1^{er} entretien avec un professionnel soignant :

A la suite de la constitution de votre dossier, vous serez reçu(s) avec ou sans votre enfant pour un 1^{er} entretien par un professionnel soignant de la CMPEA.

Un ou plusieurs bilans complémentaires pourront vous être proposés si nécessaire : orthophonique, psychomoteur, ...

La phase d'accueil peut nécessiter plusieurs rendez-vous. Elle permet d'appréhender au mieux la situation de l'enfant et le contexte de son évolution. La demande de soin est souvent complexe et demande souvent un temps d'évaluation diagnostique important. Cette évaluation doit tenir compte de la personnalité de l'enfant, ainsi que du contexte familial et social. Cette évaluation permet de poser les repères fondamentaux à notre travail.

Le projet de soins

A l'issue de cette phase d'accueil, le professionnel qui vous a reçu vous fera part des propositions de soins et il pourra répondre à vos interrogations. Un projet de soins se mettra en place.

Le projet de soins est individualisé et s'appuie sur les différentes approches thérapeutiques proposées.

Les différentes approches thérapeutiques

- Des suivis individuels ou en groupe.
- des consultations parents/ enfants ou adolescents,
- des psychothérapies individuelles ou de groupe.



Les prescriptions médicales

Le médecin de la CMPEA peut être amené à prescrire un traitement médicamenteux. Il délivrera alors une ordonnance avec laquelle vous pourrez obtenir les médicaments auprès de votre pharmacien.

De plus, dans certaines conditions et pour certaines pathologies, un transport sanitaire (VSL-véhicule sanitaire léger- ou taxi) peut être prescrit à l'enfant.

Liaisons

Au cours de la prise en charge de votre enfant, la CMPEA peut se mettre en relation avec tout partenaire qui connaît votre enfant (école, médecin traitant, services sociaux, paramédical ou autre service de pédopsychiatrie).

Ces liaisons se font avec l'accord des parents.

Droits et Devoirs

L'équipe des CMPEA, pour répondre à la demande des familles, des enfants ou des adolescents, souhaite établir avec vous la situation de travail la plus favorable. L'efficacité de la prise en charge suppose :

- **l'adhésion au projet,**
- **la régularité des horaires,**
- **la planification des rendez-vous,**
- **l'information réciproque,**
- **le respect des personnes.**



Dans les CMPEA, la loi commune et les règles de vie qui existent dans notre société sont applicables comme partout. Les règles élémentaires de savoir-vivre et de convenances sont à suivre par tous. Le respect de tous et de chacun limite les libertés individuelles au respect de celles d'autrui.

Droits

Le fonctionnement des CMPEA s'effectue dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment la loi 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Aussi, tout est mis en œuvre pour protéger le respect du droit des patients et de leur intimité. Elle s'organise pour protéger les libertés individuelles et promeut des actions en faveur de la bientraitance.

Les équipes pluri-professionnelles veillent à faire preuve de bienveillance et de bientraitance dans les soins qu'elles proposent, qu'ils soient prodigués de manière individuelle ou en groupe.

Elles s'attachent à identifier soigneusement les besoins des enfants et des adolescents afin de dispenser des soins adaptés au regard des difficultés repérées, dans le respect de leurs droits et de leurs choix.

L'éthique du soin implique que chaque professionnel suive une démarche de formation continue pour actualiser ses compétences.

Le projet de soin est ainsi pensé en équipe, individualisé et évalué tout au long du parcours de soin afin d'aller vers « Le Mieux » pour les jeunes patients, favorisant ou restaurant notamment les liens sociaux et familiaux.

Pour chaque enfant ou adolescent accueilli, les CMPEA procèdent à l'ouverture d'un dossier, les informations qui y sont mentionnées sont strictement confidentielles.

Ce dossier qui contient le dossier médical est placé sous la responsabilité du médecin de la Consultation.



Les données concernant les enfants et les adolescents font l'objet d'un traitement informatique dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 (loi informatique et libertés). Ces données peuvent être transmises au service de l'information médicale et sont protégées par le secret médical. Un droit d'accès et de rectification peut s'exercer auprès de la Direction, de la Médecin Cheffe de service ou des médecins qui ont constitué le dossier.

L'accès aux informations est possible conformément aux dispositions légales, par demande écrite auprès du Directeur Général. Vous pouvez vous procurer aux secrétariats des CMPEA une note d'information expliquant les différentes modalités d'accès à son dossier.

Le dossier est conservé dans les archives de l'établissement pour une durée de vingt ans à compter de la date de dernière venue et pour les mineurs âgés de moins de 8 ans lors de la dernière venue le dossier est conservé jusqu'au 28^{ème} anniversaire (*Art.R1112-7 du Code de la Santé Publique*).

Une note d'information sur la CDU, la charte du patient hospitalisé, les horaires du secrétariat ainsi qu'une notice concernant la conduite à tenir en cas d'incendie sont affichés en salle d'attente.

Devoirs

Les enfants doivent être accompagnés et raccompagnés par leurs parents, ou toute autre personne nommément désignée, et ne peuvent être gardés par le personnel.

Si votre enfant vient en taxi ou VSL, il reste sous votre responsabilité en dehors des temps de transport. Il n'est sous notre responsabilité que lorsqu'il est dans nos locaux afin de bénéficier de soins et en cas de nécessité nous vous demandons de rester joignable sur ce temps de soin.

L'adolescent quant à lui peut venir non accompagné.

Conformément à la loi, il est interdit de fumer dans les locaux.

Nous vous demandons de respecter les règles et recommandations concernant l'hygiène.

CDU

Les plaintes ou réclamations peuvent être adressées au Directeur Général.

La Commission Des Usagers (CDU) veille au respect des droits des usagers, à l'amélioration de la qualité de la prise en charge et de l'accueil des personnes et de leurs proches, et au fait que les personnes puissent exprimer leurs griefs auprès de responsables de l'Etablissement.

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



2 Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



3 L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



5 Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



6 Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



8 La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

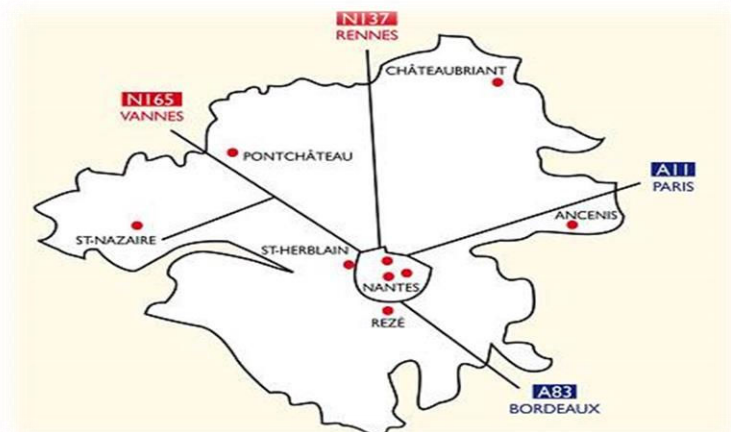


10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Les coordonnées des CMPEA



Brunellière (Nantes Centre Ville)	10 rue Charles Brunellière 44100 NANTES cmpenfants.brunelliere@lesapsyades.fr cmpado.brunelliere@lesapsyades.fr	02 40 73 31 17 02 40 73 92 65
Les Marsauderies (Nantes Est)	17 rue des Marsauderies 44300 NANTES cmp.marsauderies@lesapsyades.fr	02 40 49 34 59
Pineau-Chaillou (Nantes Nord)	12 rue F. Pineau-Chaillou 44300 NANTES cmp.pineau-chaillou@lesapsyades.fr	02 40 76 80 53
Le Sillon (Saint-Herblain)	9 bis av. de l'Angevinière 44800 ST-HERBLAIN cmp.saint-herblain@lesapsyades.fr	02 40 46 02 67
Ancenis	110 place Charles de Gaulle 44150 ANCENIS cmp.ancenis@lesapsyades.fr	02 40 96 04 04
Châteaubriant	14 rue des Vauzelles 44110 CHÂTEAUBRIANT cmp.chateaubriant@lesapsyades.fr	02 40 81 00 99
Pontchâteau	Chemin de Criboeuf 44160 PONTCHÂTEAU cmp.pontchateau@lesapsyades.fr	02 40 88 03 79
Rezé	55 rue Jean Jaurès 44400 REZÉ cmp.reze@lesapsyades.fr	02 40 75 45 97
Saint-Nazaire	31 rue Henri Barbusse 44600 ST-NAZAIRE cmp.saint-nazaire@lesapsyades.fr	02 40 70 26 63

CMPEA 5 Impasse du petit Rocher – CS 8 - 44340 BOUGUENAIS
Tél. 02 40 73 74 93 - cmpea@lesapsyades.fr

Association « Les Apsyades » Siège Social
5 Impasse du petit Rocher – CS 8 - 44340 BOUGUENAIS
Tél. : 02 40 69 36 48 Fax : 02 85 52 38 24
Mail : direction@lesapsyades.fr
Site internet : www.lesapsyades.fr